



ARRETE N° 2025_0544

Portant restriction d'usage du STADE DE PLATTEVILLE

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2211-1, L. 2212-1, L2213-1 et L2213-2,
VU le Code du sport,
VU le déclenchement de l'alerte sur les risques liés aux phénomènes pluie-inondation par la préfecture du Loiret en date du 20/08/2025 ;
VU l'information de Météo-France plaçant le département du Loiret en vigilance ORANGE PLUIE-INONDATION ce mercredi 20 août 2025 à partir de 9h00 et jusqu'à 21h00;
VU la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et la préservation des installations sportives,
CONSIDERANT les conditions hygrométriques actuelles rendant les terrains du Stade de Platteville impraticables, dangereux et inadaptés à la pratique sportive ;
CONSIDERANT que l'usage non réglementé des terrains du stade de Platteville entraînerait leur détérioration en raison des conditions climatiques particulières ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans un souci de prévention et de sécurité publique, d'interdire temporairement l'accès au stade municipal de Platteville,

ARRETONS

Article 1 : Le stade municipal de Platteville, situé 100 rue Chambon – 45700 VILLEMANDEUR, est fermé au public ce mercredi 20 août 2025.

Article 2 : Toute activité sportive ou événement prévue sur ce site est suspendue durant la période de fermeture.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché à l'entrée du stade et sur le site internet de la mairie.

Article 4 : Madame le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté sera passible de sanctions conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à, Monsieur le Président du club, Monsieur le Référent planification du club, Madame la Directrice du service vie associative du Villemandeur, Monsieur le Référent du district, Monsieur le Référent de la ligue du Centre, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 20/08/2025

Le Maire,



Date d'affichage : 20/08/2025